

Les sages femmes vont pouvoir se recentrer sur leur cœur de métier



Article rédigé par *genethique.org*, le 15 septembre 2021

Source [genethique.org] Suite à la « *crise profonde* » traversée par les sages-femmes, qui « *s'est traduite par de fortes mobilisations sociales début 2021* », l'Inspection générale des affaires sociales a publié vendredi 10 septembre un [rapport](#) sur « *l'évolution de la profession de sage-femme* ».

Ce rapport fait suite à la mission confiée par le ministre des solidarités et de la santé et du secrétaire d'État chargé de l'enfance et des familles, afin d'« *analyser la situation et formuler des recommandations sur trois aspects essentiels (et d'égale importance) du métier de sage-femme : leurs missions, leur statut (à l'hôpital), leur formation* ».

L'IGAS estime que « *le métier de sage-femme doit être mieux rémunéré et bénéficier d'un statut spécifique* ». Leurs missions doivent être « *recentr[ées] sur la grossesse physiologique et le suivi gynécologique* ». En effet, « *au fil des années* », elles « *ont fait l'objet d'extensions successives (en lien avec l'IVG, la vaccination...) conduisant à brouiller l'identité de ce métier* », déplore l'IGAS.

En France on recense 23 000 sages-femmes en activité. Elles exercent pour la majeure partie d'entre elles dans des hôpitaux ou des cliniques. 97% sont des femmes. « *Depuis le début de l'année, elles sont déjà descendues cinq fois dans la rue pour réclamer reconnaissance et effectifs.* »